

## CONSEILS ÉNERGIE DU MOIS ...

### **...Le cadastre énergétique des bâtiments : Première photographie des consommations d'un parc de bâtiments.**

La mise en place d'une politique d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) au sein d'une institution impose la détermination aussi précise que possible des **priorités d'action**. Dans le numéro précédent, nous vous parlions de l'intérêt de l'audit énergétique. Mais, il est vrai que si vous avez un **parc de plusieurs bâtiments**, une première étape avant l'audit énergétique est le **cadastre énergétique**.

Cette première étape va permettre au gestionnaire de **classer ses bâtiments** par ordre croissant de potentiel d'économie d'énergie et donc de l'urgence d'entreprendre des interventions d'URE. Il pourra dès lors passer à l'étape suivante : l'audit énergétique.

Il existe deux méthodes pour réaliser son cadastre énergétique :

#### ► **La méthode simplifiée**

Premièrement, on divisera la consommation de chaque bâtiment par sa surface chauffée (ou bien par le nombre de lits, d'élèves...), exprimée en m<sup>2</sup>. Le **ratio en kWh/m<sup>2</sup>** (ou bien kWh/Lit, kWh/élève,...) le plus élevé sera l'indice du bâtiment le plus "mauvais" **sur le plan énergétique**. Vous pouvez comparer votre consommation à celle de votre secteur d'activité sur le site [www.icedd.be](http://www.icedd.be).

Deuxièmement, il se peut que le bâtiment le plus énergivore (par m<sup>2</sup>) ait un faible potentiel d'économie d'énergie. Il sera alors plus opportun d'attaquer d'abord un bâtiment de meilleure qualité, mais dont la consommation importante amortira plus rapidement les investissements (un appareil de régulation représente le même investissement dans un petit bâtiment que dans un grand). Dans ce but, on multiplie le ratio trouvé précédemment par la consommation du bâtiment :

**(consommation/surface chauffée) x consommation, exprimé en [kWh<sup>2</sup>/m<sup>2</sup>]**

Le résultat le plus élevé correspond au bâtiment dont le **potentiel d'économie d'énergie** est le plus grand.

#### ► **La méthode officielle**

Nous attirons votre attention qu'il existe une méthode plus rigoureuse, exigée par certaines réglementations, par exemple dans le cadre du [programme de subsides UREBA](#).

Deux critères vont mettre en évidence les immeubles les plus déficients : **l'indice énergétique E**, et **l'indice énergétique pondéré ECaPi**. Vous trouverez le détail du calcul\* en suivant le lien ci-dessous.

#### **Sources à consulter:**

- VADE-MECUM Energie, secteur tertiaire (bâtiments) « Maîtriser les consommations d'énergie des bâtiments : Pourquoi ? Comment ? » : <http://energie.wallonie.be/xml/doc.html?IDD=10123>
- \*Brochure : le cadastre énergétique des bâtiments, un outil pour définir les priorités d'intervention : <http://energie.wallonie.be/xml/doc.html?IDD=6975>
- CD-Rom ENERGIE + : <http://energie.wallonie.be>